Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260518-DEL2026_05_13-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 26
-représentés : 3

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 18 mai 2026

—

Le dix-huit mai 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le douze mai 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, Mme DUCLOS Anne, M. GARREC Loïc, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme CORBEL Peggy, M. BLEJEAN Ronan, Mme CIVY Anne-Marie respectivement représentés par Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme SANZ Myriam, M. LE GOFF Philippe.

Secrétaire de séance : M. LE PILLOUER Maël.

DEL2026-05-13- COMMISSION DU COMMERCE, DES FOIRES ET MARCHES DE PLEIN AIR

Rapporteur : Houssain Aatach

Lors de sa séance du 30 mars 2026, le conseil municipal a arrêté la liste des commissions municipales.

A été omis la création de la commission du commerce et des marchés forains commission qui a pour but principal de maintenir un dialogue permanent entre la municipalité et les commerçants non sédentaires des marchés, sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des marchés.
L'article 1 du règlement des marchés de plein air en date du 2 juin 2005 prévoit ainsi :
Le commerce non sédentaire en général et particulièrement le fonctionnement des marchés de plein-air de la ville de GUINGAMP sont soumis au contrôle de la Commission Paritaire des foires et marchés, elle comprend :
- La Commission municipale des foires et marchés élue au sein du Conseil Municipal, dont le Président rapporteur est le Maire ou son représentant,
- les représentants des Commerçants Non Sédentaires de Guingamp et de sa région,
- le Receveur Placier et les chefs de services municipaux, à titre consultatif,
- éventuellement, les personnes qu'elle juge indispensable d'entendre.

Considérant l'importance du commerce de proximité et des marchés de plein air dans l'animation économique, sociale et touristique de la commune et la nécessité de structurer le dialogue entre la municipalité, les commerçants, les forains et les habitants ;
Considérant l'intérêt de disposer d'une instance consultative permettant d'émettre des avis et propositions sur l'organisation, le fonctionnement et le développement des marchés ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260518-DEL2026_05_13-DE

Il est proposé au Conseil municipal de créer une commission municipale du commerce et des marchés de plein air, instance consultative qui aura pour missions :

- d'émettre des avis sur l'organisation et le fonctionnement des marchés de plein air ;
- de proposer des actions de dynamisation de ces marchés ;
- de favoriser la concertation avec les commerçants, artisans et exposants.

Cette commission sera composée de :

- Du maire ou son représentant
- 7 élus municipaux désignés par le Conseil municipal ;
- 7 représentants des commerçants non sédentaires (forains) élus par leurs pairs ;
- Éventuellement, toute personne qualifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DESIGNE** pour le représenter au sein de la commission du commerce, des foires et marchés de plein air :

  - Marie Agnès Pogam Piriou
  - Alix Brissonneau
  - Nicolas Saint-Cast
  - Anne Duclos
  - Myriam Sanz
  - Armelle Le Bleiz
  - Houssain Aatach
  - Christine Lalande

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER